

Bon No: 004419126		1ere Gachée: 09:59 (1)		Date: 26/05/2026		reap260526082404		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 7.00 m3		référence commande(2): 0326490481						Véhicule: M90 8x4 ROUXEL HAZ M90 HAZART	
client: 411923 chantier: 193307		LINGENHELD TP CA (SMTP) Val-de-Vesle		3 RUE DES ONGLETTES ZA 51380 RUE DE LA CROISSETTE 06.82.72.00.69 51360 Val-de-Vesle				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
11:30						température: vitesse du vent: validité:			
code Béton PJNCNXA250		désignation(6)(8) BORDURE		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
								consistance(7) Dmax 20	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)			
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 250									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE								NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1